

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais parlé d'irrégularités.

M. Chénier: ... à l'occasion de la vente de quelque 13 lots ruraux situés au sud de Whitehorse. Naturellement, il n'y a pas eu d'irrégularité comme l'a déclaré publiquement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro).

Cependant, les critères fixés par le ministère pour la vente des terres au Yukon ne sont pas toujours bien compris et je voudrais éclaircir cette question. Pendant des années, le ministère a toléré ce qu'on pourrait appeler un certain laissez-faire pour ce qui était de la concession de certains intérêts dans les terres du Yukon.

Les particuliers ou les sociétés qui ont présenté des demandes au bureau de cadastre fédéral les ont rarement vu rejeter. Le premier critère était qu'un requérant devait obtenir autant de terres dont il avait besoin. On ne procédait qu'à une révision et à une évaluation superficielles de la demande, le gouvernement territorial n'ayant pratiquement rien à dire dans tout cela, et le coût des terres était fixé au prix minimum établi par les règlements sur les terres territoriales. Il est devenu évident que des cessions non contrôlées pourraient déboucher sur de coûteuses demandes imprévues de services publics ainsi que se solder par des dommages écologiques. Il a bientôt fallu que le ministère applique une politique lui permettant de prendre la situation en main. Le ministère a par exemple jugé opportun de mettre en vigueur une politique prévoyant que les terrains où devaient se construire des maisons de campagne pour fins récréatives ne pourraient désormais être vendus que dans des subdivisions viabilisées. Quelque 500 terrains ont ainsi été aménagés et offerts sur le marché par le ministère depuis lors.

Toutefois, la principale mesure prise pour remettre de l'ordre dans une situation qui était en train d'échapper à tout contrôle a été la décision du gouvernement fédéral, vers le milieu des années 70, de participer aux projets coopératifs d'occupation des sols qui avait été mis sur pied par le gouvernement du Yukon. Depuis 1977, les deux niveaux de gouvernement ont mené à bien une politique d'occupation des sols dans ce qui est appelé le secteur d'étude au nord de Whitehorse, lequel comprend une zone de 750 milles carrés, ainsi que dans le secteur d'étude au sud de Whitehorse, lequel couvre quelques 1,400 milles carrés.

● (2210)

En effet, ces projets doivent répondre au problème d'aménagement des terres rurales ainsi qu'aux aspirations de 60 p. 100 de la population du Yukon. Le public a largement participé à la réalisation de ces projets. Le gouvernement du Yukon et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont approuvé les conclusions des études qui prévoient le lotissement dans un proche avenir de terrains résidentiels ruraux. Sous peu le gouvernement du Yukon annoncera un programme de lotissement urbain dans la région de Whitehorse.

Le ministère a entrepris de disposer des terres d'une façon juste et équitable. Le bureau régional des terres a recours à trois méthodes. Je ne peux vous donner tous les détails ce soir et j'espère pouvoir renseigner davantage le député quand l'occasion se présentera.

M. Nielsen: J'aimerais que vous répondiez à la question.

L'ajournement

PETRO-CANADA—ON DEMANDE SI UNE OFFRE D'ACHAT DE PETROFINA A ÉTÉ FAITE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le vendredi 16 janvier j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Je lui ai demandé s'il pouvait nier ou confirmer que Petro-Canada avait fait une offre d'achat à Petrofina. Il m'a répondu qu'il ignorait si Petro-Canada avait fait des offres à Petrofina au cours des derniers mois.

Je dois préciser que ma question découlait d'un entretien que j'avais eu avec le ministre le mercredi précédent. Je lui avais dit que le président de Petrofina avait déclaré que Petro-Canada lui avait proposé d'acquérir son entreprise.

Deux semaines plus tard nos soupçons ont été confirmés quand nous avons appris que Petro-Canada se disposait à acquérir Petrofina. Cette opération constitue une étape importante dans la réalisation des objectifs du programme énergétique du gouvernement.

Désormais, Petro-Canada sera non seulement une société dite nationale, mais ses activités s'étendront du Cap-Breton à Vancouver. Elle possède déjà des stations-service dans l'Ouest mais pas encore dans l'Est. A l'avenir, elle pourra disposer de 1,086 stations en Ontario, au Québec et dans les provinces Atlantiques.

Quand le gouvernement fédéral a lancé son Programme énergétique national le 28 octobre, son grand objectif était, et reste, d'accroître la participation canadienne dans nos industries du pétrole et du gaz. Les Canadiens ne peuvent qu'être fiers de cette acquisition.

Les Canadiens de l'Est pourront s'approvisionner auprès de notre société nationale plutôt qu'auprès des stations qui sont propriété étrangère tout comme les Canadiens de l'Ouest le font depuis que Petro-Canada a acheté Pacific Petroleum en 1978.

Il y a deux semaines, le programme énergétique avait reçu un appui de plus quand Dome Petroleum avait annoncé un programme de prospection représentant des milliards de dollars. Certaines personnes ont entrepris d'établir le prix payé pour acquérir Petrofina, mais j'ai constaté que Wood Gundy, une firme de courtage, a calculé que la valeur nette d'une action de Petrofina s'établissait à \$99.31 avant le budget et à \$81.54 après le budget. Bien sûr, la cote pourra remonter à \$99.31 l'action. Or une prime de \$21 l'action ou de 21 p. 100, n'est pas exagérée dans des circonstances semblables.

L'achat de la société Petrofina fait passer Petro-Canada de la huitième à la cinquième place dans l'industrie pétrolière et gazière. Les quatre autres grandes sociétés pétrolières—Imperial Oil, Gulf Canada, Texaco Canada et Shell—sont toutes sous mainmise étrangère. Les activités de production pétrolière et gazière de la société Petrofina, sa participation à la mise en valeur des sables bitumineux, sa raffinerie de Montréal et plus de 1,000 débits d'essence appartiendront maintenant à Petro-Canada.

J'aimerais dire quelques mots des quatre sociétés étrangères que j'ai mentionnées. Par exemple, la société Imperial Oil n'appartient qu'à 22 p. 100 à des Canadiens; la Shell Canada à 26 p. 100; Gulf Canada, à 26 p. 100; et Texaco Canada, à 9 p. 100. Ainsi, où sont donc allés les profits? J'aimerais en dire très brièvement quelques mots. Le revenu net après impôt de ces quatre sociétés a atteint un peu plus de deux milliards de dollars en 1977. En 1978, il est passé à 2,285 millions et à